



COMMUNIQUE

Le Consulat général du Sénégal à Madrid tient à rappeler à la communauté sénégalaise établie en Espagne que la première demande ou le renouvellement de passeport biométrique doit se faire obligatoirement sur rendez-vous via le site web du Consulat : www.consulsenmadrid.net.

Toutefois, le Consulat étudiera la possibilité de rapprocher le rendez-vous pour les cas urgents (délivrance ou renouvellement de titre de séjour) ou pour tout autre motif qu'il jugera approprié.

Les compatriotes ne se trouvant pas dans une situation d'urgence sont priés de respecter leur rendez-vous afin d'éviter un déplacement inutile.

Les passeports dont la durée de validité est inférieure ou égale à six (06) mois peuvent être renouvelés.

Le Consulat général du Sénégal à Madrid compte sur la collaboration habituelle des Associations en vue de relayer largement cette information auprès de nos compatriotes. *HV*



Fait à Madrid, le 1^{er} octobre 2026